

Arasement du vannage du moulin de Réveillon et réaménagement du lit mineur de la Blaise

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique, bon état des habitats
Début des travaux	2008
Fin des travaux	2008
Linéaire concerné par les travaux	540 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Blaise
Distance à la source	47 km
Largeur moyenne (à pleins bords)	15 m avant travaux 5 m après travaux
Pente moyenne	1,84 ‰
Débit moyen	1,9 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).
- Rétablir des habitats plus courants et naturels.
- Améliorer la qualité de l'eau.
- Améliorer la qualité paysagère.

Le milieu et les pressions

La Blaise, affluent de l'Eure, est un cours d'eau de première catégorie piscicole de 45 kilomètres de long, qui draine un bassin versant de 485 km².

De nombreux seuils et barrages sont présents sur cette rivière. Ainsi, sur la commune de Dreux, la continuité écologique est interrompue par la présence d'un seuil de moulin d'une hauteur d'environ 1,50 m. L'ouvrage est infranchissable par les poissons même lorsque les vannes sont maintenues ouvertes. Les matériaux solides sont bloqués en amont de l'ouvrage. Le bief formé par la retenue mesure 15 mètres de large sur 540 mètres de long. La présence de cet ouvrage favorise le ralentissement des écoulements et le réchauffement de l'eau et entraîne des phénomènes d'eutrophisation et d'envasement.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine - Normandie
Région(s)	Centre-Val-de-Loire
Département(s)	Eure-et-Loir
Commune(s)	Dreux



Le seuil du moulin de Réveillon, vue de l'amont avant effacement.

Contexte réglementaire	Non concerné
------------------------	--------------

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR251
Réf. site Natura 2000	Non concerné
Code ROE	4001



SIVB

La retenue du seuil du moulin de Réveillon avant effacement.

■ Les opportunités d'intervention

L'ouvrage n'a plus aucun usage hydraulique ni socio-économique, d'où l'inutilité de sa conservation. Le moulin a déjà été démantelé et aucun droit d'eau ne subsiste. En accord avec le propriétaire et dans le cadre du programme trisannuel de restauration et d'entretien de la Blaise, le syndicat intercommunal de la vallée de la Blaise (SIVB) initie la suppression de cet ouvrage conformément aux objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau. Par souci de cohérence, sept autres ouvrages sont démantelés ou rendus franchissables, dont trois en aval du moulin de Réveillon.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux consistent à démanteler le vannage du moulin et à araser le seuil existant. La fosse de dis-

sipation est comblée par des granulats grossiers. En amont de l'ancien seuil, par mesure de précautions et en raison des contraintes latérales fortes (présence d'une route et d'une zone industrielle de part et d'autre du cours d'eau), les berges sont stabilisées par techniques végétales sans attendre la reprise naturelle de la végétation.

Des fascines sont posées (boudin de géotextile et hélrophytes) à l'aide de fer à béton, l'arrière de ces fascines est remblayé afin de créer de véritables banquettes. Un lit d'étiage, très légèrement sinueux, de cinq mètres de large est créé redonnant ainsi au cours d'eau sa largeur originelle.

■ La démarche réglementaire

- Déclaration d'intérêt général (DIG).
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'ensemble du programme d'action.

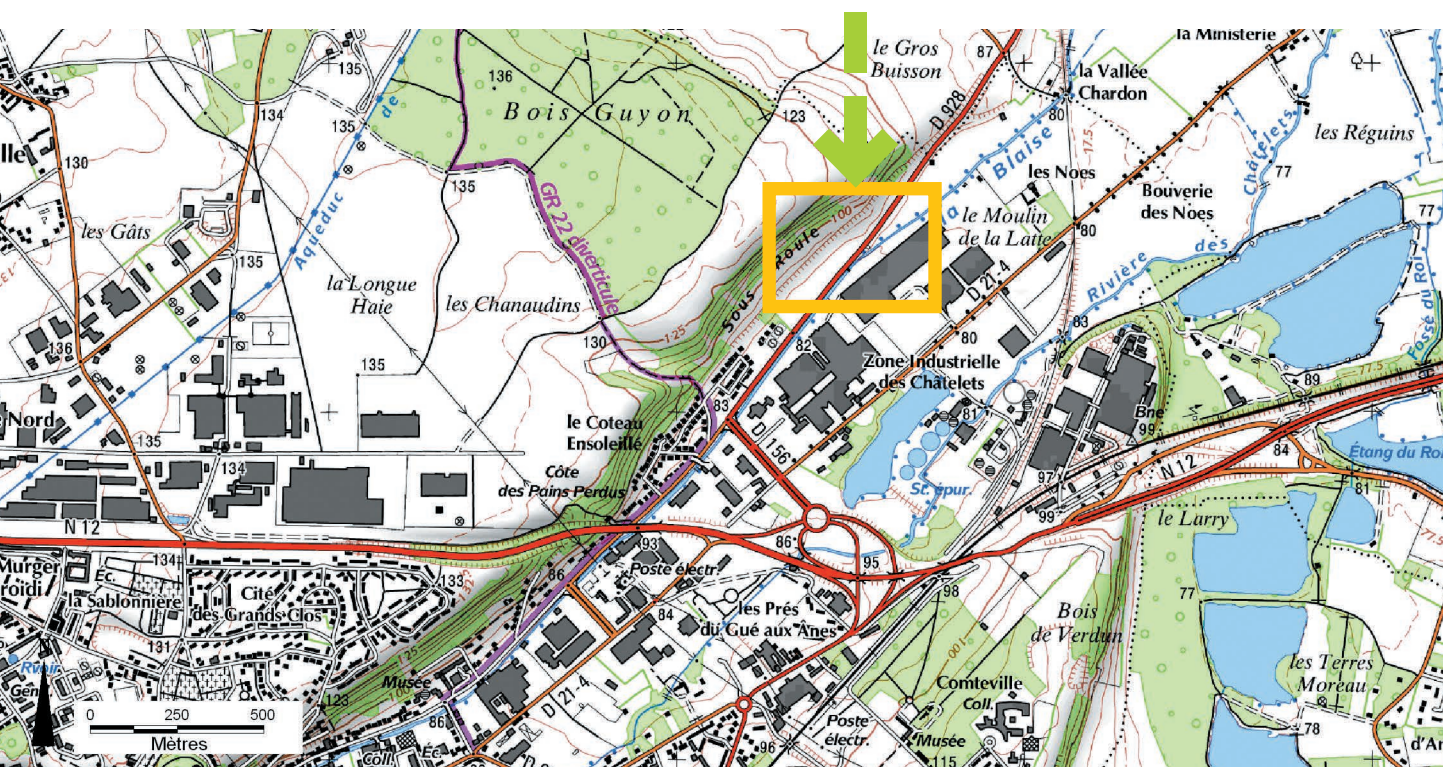
■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ Le suivi

Le bureau d'étude choisi pour ce projet réalise, l'année des travaux, un état initial portant sur les invertébrés et les diatomées. Les protocoles utilisés respectent la norme NF T90-350 pour l'indice biologique global normalisé (IBGN) et la norme NF T90-354 pour l'indice biologique diatomique (IBD).

Depuis la fin des travaux, la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir a effectué des pêches à l'électricité en 2009, 2011 et 2014 au droit de l'ancien ouvrage.



IGN - Scan25®



La Blaise en 2008 au niveau de l'ancien seuil, trois mois après son effacement.

La Blaise en amont du seuil en 2008, après les travaux de restauration du lit mineur.



■ Le bilan et les perspectives

Depuis les travaux, on observe un décolmatage du substrat, offrant des frayères potentielles pour la truite fario. Une légère érosion du lit mineur est observée juste après les travaux, elle semble s'être stabilisée, ce qui peut être interprété comme l'atteinte d'un certain « profil d'équilibre ».

Les pêches à l'électricité de 2011 et 2014 montrent une amélioration de la structure du peuplement piscicole dans l'ancienne zone ennoyée. On peut recenser sur la station le chabot, le goujon, la loche franche, le vairon,

l'anguille, la lamproie de Planer et la truite fario. La population de truite fario sur le secteur est composée de 4 à 5 classes d'âge différentes, avec la présence de truitelles sauvages (absentes en 2009), ce qui montre qu'une reproduction a eu lieu sur la station ou à proximité. Ceci a été permis par le rétablissement d'habitats propices à la fraie dans l'emprise de l'ancien bief.

La suppression du vannage du moulin de Réveillon a donc permis de rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) au droit de l'ancien ouvrage sur environ quatre kilomètres.

Coûts (pour les travaux sur le moulin de Réveillon)

En euros HT

Coût de l'étude et de l'état initial	14 700 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	127 300 €
	soit, au mètre linéaire : 236 €
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'action	142 000 €

Partenaires financiers et financements :

Conseil général (30 %), Agence de l'eau Seine-Normandie (50 %).

Partenaires techniques du projet :

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - Service départemental, Fédération départementale de la pêche, Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières (CATER), Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Par mesure de précaution et en raison des contraintes latérales fortes (présence d'une route et d'une zone industrielle de part et d'autre du cours d'eau) les actions sur les berges en amont de l'ouvrage sont relativement lourdes. Plus de sinuosité pouvait être donné au cours d'eau et les protections auraient pu se limiter à la partie concave des sinuosités les plus proches de la route et du grillage.

Bien que l'accès au site soit peu aisé, les riverains manifestent néanmoins leur satisfaction face aux résultats. Au vu de l'amélioration du peuplement piscicole, les pêcheurs locaux montrent également leur contentement vis-à-vis des travaux. De même, déchargé des obligations d'entretien du vannage, le propriétaire de l'ouvrage se déclare satisfait.

Sur les huit seuils ou barrages traités, aucun droit d'eau n'est abrogé. La discussion avec les propriétaires et l'obtention de compromis contribuent à la réussite du projet. Aucune participation des riverains n'est demandée, le syndicat estimant la restauration de la continuité écologique d'intérêt général.

La valorisation de l'opération

Plusieurs plaquettes d'informations ont été réalisées sur le moulin du Réveillon ainsi que de nombreuses journées de sensibilisation à l'attention de techniciens et des élus.

De plus, un panneau sera bientôt posé sur le lieu des travaux.



Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal de la vallée de la Blaise (SIVB)
Contact	Diane Delaigue, SIVB d.delaigue@dreux-agglomeration.fr



Vue de l'amont de l'ancien seuil et des banquettes, huit années après leur création, durant la pêche électrique de la Fédération départementale de la pêche de l'Eure-et-Loir, en 2014.

FDAAPMA 28